

Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Sobeski
Sparrow
Stevenson
Tétreault
Thompson
Tobin
Tremblay (Lotbinière)
Valcourt
Van de Walle
Vézina
Vincent
Walker
Weiner
Wilbee
niboia)
Winegard
Worthy

Shields
Simmons
Soetens
Speller
Stewart
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Québec—Est)
Turner (Halton—Peel)
Vanclief
Vankoughnet
Vien
Volpe
Wappel
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assi-
Wilson (Etobicoke Centre)
Wood
Young (Acadie—Bathurst)—197

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare le sous-amendement rejeté.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

M. le Président: Comme convenu, la séance est suspendue pour environ une heure jusqu'à l'appel du timbre.

La séance est suspendue à 15 h 29.

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 16 h 35.

[Français]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE COMPTE RENDU OFFICIEL

Mme Lise Bourgault (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le Président: L'honorable députée d'Argenteuil—Papineau sur un rappel au Règlement.

Mme Bourgault: Monsieur le Président, hier dans mon discours, dans le hansard, à la page 13307, et en anglais également à la page 13307, il y a un petit problème. C'est que j'ai reçu un appel ce matin et on dit que j'ai parlé du ministère des Affaires indiennes du Québec. Je voudrais rectifier que je voulais dire la Direction régionale du ministère des Affaires indiennes, au Québec. Alors, je voudrais que cela soit rectifié dans ce sens-là.

Deuxièmement, monsieur le Président, il y a aussi un autre problème. C'est que, dans ma réponse à la question du député de Kootenay—Est, il semble que je le rends responsable de l'échec de l'Accord du lac Meech. Monsieur le Président, ce n'est pas ce que j'ai voulu dire.

Recours au Règlement

Évidemment, je voulais parler du député du Manitoba, M. Elijah Harper, qui a utilisé des procédures pour défaire l'Accord du lac Meech. Alors, je voudrais que ce soit recifié correctement dans les prochains numéros du hansard. Je vous remercie.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, il faudra faire attention lorsque les députés veulent apporter des corrections au hansard. Il faudrait que l'on donne la page et le mot que l'on veut changer. Mais si on veut changer le sens d'une intervention, je pense qu'on a un problème. Et à ce moment-là le député devra peut-être débattre de la question à un moment donné. Mais je pense qu'il n'est pas correct, pour nous ici à la Chambre, aujourd'hui d'accepter qu'un changement substantiel, dans le sens du texte, soit modifié, parce que la députée comprendra que c'est impossible de changer le texte d'hier. Alors, son intervention est acceptée pour ce qu'elle vaut aujourd'hui.

Mme Bourgault: Monsieur le Président, c'était à la page 13311, et ça ne change absolument rien à l'essence du discours. C'est tout simplement, monsieur le Président, pour éviter que le député de Kootenay—Est, que dans les années à venir, les gens qui lisent ces discours-là disent: C'est ce député-là qui a été responsable. Ce n'est pas lui que j'ai voulu dire. Ça ne change pas l'essence de mon discours du tout.

M. le Président: Je remercie l'honorable députée.

• (1640)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, au cours de la période consacrée à l'inauguration de la statue, on a eu l'occasion de converser, et si la Chambre était disposée à revenir aux arrangements que le député nous a soumis à propos de l'ajournement de la séance d'aujourd'hui, je pense qu'il y aurait une disposition pour accepter que l'on ajourne à 19h00 ferme, notwithstanding les dispositions des articles 26, bien sûr, afin de s'assurer que ce soit bien à 19h00.

[Traduction]

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, si je comprends bien, le député suggère que l'on revienne à la première proposition, présentée à 15 heures, selon laquelle nous ajouterions environ une heure, mais nous avons convenu de terminer à 19 heures. Je crois que tous les députés seront d'accord avec cela, car cela permet deux choses: premièrement, permettre à